



Commune de
CRANS-MONTANA

CONVOCAATION DE L'ASSEMBLÉE PRIMAIRE

L'Assemblée primaire de la Commune de Crans-Montana est convoquée le

Lundi 12 juin 2023 à 19h00
à la salle polyvalente de Mollens

L'ordre du jour est le suivant :

1. Ouverture de l'assemblée, désignation des scrutateurs, contrôle des présences.
2. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée primaire du 12 décembre 2022.
3. Présentation des comptes 2022.
4. Rapport de l'organe de contrôle.
5. Approbation des comptes 2022 et décharge aux organes.
6. Approbation du règlement concernant les contributions de remplacement pour places de parc manquantes.
7. Approbation du règlement sur l'utilisation du domaine public.
8. Approbation du règlement sur les terrasses des établissements publics.
9. Approbation du règlement sur les cimetières, inhumations, crémations et exhumations.
10. Sujets d'actualité et divers.

Recevez, chères citoyennes et chers citoyens, nos salutations les meilleures.

COMMUNE DE CRANS-MONTANA

Le Président

Nicolas Féraud

La Secrétaire

Carine Vocat

Crans-Montana, le 17 mai 2023.

N.B. : Les annexes peuvent être consultées et téléchargées directement depuis le site communal www.commune-cransmontana.ch